



Avis de la
Commission des affaires étudiantes

LES ÉTUDES ET LA VIE ÉTUDIANTE
Conciliation – Flexibilité – Adaptation

Mai 2010

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination
uniquement pour alléger le texte

TABLE DES MATIÈRES

MANDAT DU RECTEUR	3
AVANT-PROPOS	4
PROTOCOLE DE TRAVAIL	5
Premier volet : Réflexion initiale et cueillette d'informations.....	5
Deuxième volet : Validation du choix des thèmes de réflexion.....	6
Troisième volet : Rédaction de l'Avis.....	7
THÈMES DE RÉFLEXION ET PISTES D'ACTION	9
1. LA FLEXIBILITÉ DANS L'OFFRE DES COURS	9
1.1 LA FORMATION SUR LE CAMPUS.....	9
1.2 LA FORMATION À DISTANCE.....	11
2. LA FORMATION DES ÉTUDIANTS ET LA PARENTALITÉ	15
2.1 LA CONCILIATION VIE UNIVERSITAIRE ET PARENTALITÉ.....	15
2.2. LES SERVICES ADAPTÉS.....	16
3. L'ARRIMAGE DES ÉTUDES AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELS	18
3.1 L'ARRIMAGE DES ÉTUDES AU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	18
3.2 LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES.....	19
4. L'ENCADREMENT ET LE SOUTIEN PERSONNALISÉ DES ÉTUDIANTS	21
4.1 L'ADAPTATION À LA VIE UNIVERSITAIRE.....	21
4.2 LA DIRECTION DE PROGRAMME.....	22
4.3 LE SOUTIEN EN FRANÇAIS.....	23
5. LA NOTION DU STATUT D'ÉTUDIANT ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDES	24
CONCLUSION	27
RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS	28
ANNEXES	30
Liste des membres ayant participé à l'élaboration de cet Avis de 2007 à 2010.....	31
Liste des personnes rencontrées 2007 à 2010.....	32
Références bibliographiques.....	34
Membres des comités thématiques et de rédaction.....	36

MANDAT DU RECTEUR

La Commission des affaires étudiantes (CAE) a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des étudiants (article 125 des *Statuts de l'Université Laval*).

En novembre 2007, le recteur, monsieur Denis Brière, confirmait à la Commission des affaires étudiantes¹ le mandat d'émettre un avis au Conseil universitaire sur le thème suivant :

« Les études et la vie étudiante : nouvelles réalités et nouveaux défis pour l'Université Laval »

Plus concrètement, ce mandat doit déboucher sur un avis devant traiter de « la question de la place des études dans la vie des étudiants en tenant compte des nouvelles tendances (études à temps partiel, étudiants adultes, étudiants assumant des responsabilités familiales et professionnelles, apprentissage tout au long de la vie, formation à distance, etc.). La qualité de vie et l'humanisation de l'Université sous ses différentes facettes devraient être des éléments clés de votre réflexion ».

¹ Liste des membres de la CAE, annexe 1.

AVANT-PROPOS

« Après l'explosion continue de la connaissance et de la décomposition des modèles établis, les apprenants exigent de plus en plus un type d'éducation qui leur permette de mettre à jour leurs connaissances chaque fois que cela leur est nécessaire et de continuer tout au long de la vie professionnelle. De plus, le concept traditionnel du cours d'université - en tant que programme d'études cohérent et clairement défini dans une institution - est remis en question.»
(Rapport de l'UNESCO - 2005)

L'université du XXI^e siècle est donc confrontée à des problèmes fondamentaux, car on ne peut pas parler des nouveaux besoins sans tenir compte des mutations en cours dans l'enseignement supérieur et dans les nouvelles tendances de la vie des étudiants. De manière générale, les universités sont dans la tourmente de l'économie du savoir, ce qui entraîne une sorte de compétition entre elles. Elles semblent également subir de plus en plus de pression afin de se transformer en un outil de développement économique plus préoccupé par la formation de la « ressource humaine » que par leur mission fondamentale qui est de former des citoyens responsables, quel que soit leur âge ou leur statut.

À la lumière de ces réflexions, et afin de répondre au mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission ont cherché à cerner les nouvelles réalités étudiantes à l'Université Laval. Les constats qui en découlent ont permis de définir les actions à poser afin d'aider les étudiants à réaliser leur projet de formation universitaire et personnelle, tout en tenant compte de leur mode et leur style de vie. De plus, une vaste consultation de la communauté universitaire (représentants du corps enseignant, du personnel administratif, des étudiants) a permis d'axer la réflexion sur les aspects humains et qualitatifs reliés au mandat. C'est sur cette base que la Commission a pu émettre un Avis accompagné de recommandations, en lien avec les grandes orientations de l'Université Laval.

Cet Avis est un encouragement à mettre en œuvre un changement de paradigme dans la façon même de concevoir et de donner la formation. C'est à nous tous, membres de la communauté universitaire, de nous mobiliser pour mettre en application les recommandations présentées dans l'Avis qui suit, afin de favoriser et faciliter la réussite universitaire et personnelle de tous les étudiants.

Éric PHILIPPE
Président de la Commission des affaires étudiantes
Eric.philippe@rec.ulaval.ca

PROTOCOLE DE TRAVAIL

Pour réaliser le mandat qui lui a été confié, la Commission a dû élaborer une stratégie de travail permettant de définir les nouvelles tendances de vie des étudiants universitaires et d'élaborer des recommandations afin de favoriser leur réussite tant dans leur vie personnelle que familiale et universitaire. Le travail concernant ce mandat avait été initié sous le rectorat de monsieur Michel Pigeon avec monsieur Bernard Garnier, alors président de la Commission des affaires étudiantes.

La Commission a abordé ce mandat en plusieurs volets.

Premier volet : Réflexion initiale et cueillette d'informations

Au cours de l'année 2007, la Commission a principalement porté attention à la cueillette d'informations. Outre les périodes de réflexion des membres sur cette thématique, les séances de travail ont consisté à :

- Prendre connaissance des différentes enquêtes réalisées auprès de plusieurs universités et des étudiants de l'Université Laval² ainsi que certains rapports du groupe de travail de l'Université McGill sur *La vie étudiante et l'acquisition des connaissances*.
- Élaborer un cadre d'analyse permettant de mettre en relation les nouvelles tendances liées aux études et leurs conséquences sur l'accueil, l'encadrement, l'intégration et la réussite des étudiants à l'Université Laval.
- Définir et approfondir les nouvelles tendances liées aux études, soit par exemple : les étudiants de la génération Y, les études à temps partiel, l'étudiant-parent et la conciliation « Études-Famille », l'apprentissage tout au long de la vie, la formation à distance et l'arrimage au marché du travail.

Durant cette période et l'année qui a suivi, la Commission a rencontré plusieurs membres de la communauté universitaire afin de recueillir leurs réflexions sur les différents thèmes abordés. Ces rencontres se sont déroulées lors des séances

² Enquête nationale sur le niveau d'engagement dans les études du premier cycle (NSSE) réalisée par le Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) ; Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat - Mesure de la satisfaction étudiante à l'Université Laval réalisée par le Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) ; Enquête socioéconomique sur les membres de l'ÆLIÉS réalisée par l'ÆLIÉS ; Statistiques institutionnelles du Bureau du registraire.

régulières de la Commission ou dans le cadre de rencontres individuelles (liste des gens rencontrés à l'annexe 2).

Certains membres de la Commission ont également effectué une tournée de quelques facultés représentant les quatre grands domaines de la formation universitaire (*Arts et Lettres, Sciences de la santé, Sciences pures et appliquées et Sciences humaines*) afin de recueillir leurs points de vue sur la formation à l'Université Laval et les tendances de vie des étudiants actuels. Au cours de ces rencontres étaient présents, selon les facultés, des directeurs de programme, certains doyens, les exécutifs des associations étudiantes facultaires et des membres de la Commission. Par ailleurs, le projet d'Avis a été présenté et discuté avec les membres de la Commission des études et plus récemment à la Table des doyens.

Deuxième volet : Validation du choix des thèmes de réflexion

Les informations recueillies auprès des personnes rencontrées ont ensuite permis à la Commission de se familiariser avec diverses composantes des modes de vie actuels des étudiants, de prendre connaissance des moyens mis en place par l'Université pour répondre à ces nouvelles réalités et de prendre acte du vécu ou des perceptions des divers intervenants consultés.

À la lumière de ces informations, la Commission a choisi de retenir les cinq thèmes suivants :

- La flexibilité dans l'offre des cours
- La formation des étudiants et la parentalité
- La reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles et l'arrimage des études au marché du travail
- L'encadrement et le soutien personnalisé des étudiants
- La notion du statut d'étudiant et la réussite des études

Signalons qu'un autre thème est souvent revenu lors de nos différentes rencontres : l'endettement des étudiants. Les membres de la Commission ont cependant convenu de ne pas développer cette problématique en raison de la complexité de ce thème qui nécessiterait un avis en soi. Ils sont cependant inquiets de cet endettement qui représente actuellement 14 milliards de dollars pour les étudiants universitaires au Canada, sans considérer les cartes de crédit et les prêts divers. Pour beaucoup d'étudiants, cet endettement est un obstacle à la poursuite de leurs études et à leur réussite.

Afin de valider les orientations privilégiées par la Commission, le président a de plus rencontré, lors du Caucus de la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et du Conseil d'administration de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études

supérieures (ÆLIÉS), les délégués d'une soixantaine d'associations étudiantes locales afin d'échanger sur ces différents thèmes.

En mai 2008, le président a également participé au 25^e congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire qui se tenait à Montpellier sur le thème *Le défi de la qualité dans l'enseignement supérieur*. Cette activité lui a permis d'échanger avec des dirigeants d'universités du monde francophone sur les différents concepts relatifs à ce domaine de réflexion en constante remise en question.

Troisième volet : Rédaction de l'Avis

À la session d'automne 2008, cinq comités *ad hoc* ont été formés (annexe 4) pour colliger et organiser l'information recueillie sur chacun des thèmes et proposer des pistes d'action visant à améliorer la prise en compte des nouvelles réalités vécues par les étudiants et, plus particulièrement, des situations problématiques mentionnées par les divers intervenants rencontrés. Les textes produits par ces comités ont fait l'objet de discussions par l'ensemble des membres de la Commission.

En avril 2009, un comité de rédaction a été formé en vue de réviser l'Avis à la lumière des commentaires formulés par les différents intervenants rencontrés (annexe 4).

Les membres de la Commission tiennent à préciser qu'il est complexe d'émettre un avis qui touche globalement toutes les catégories d'étudiants fréquentant notre université (étudiants inscrits à une formation régulière créditée offerte sur le campus ou hors campus, étudiants inscrits à des activités de formation sur mesure, publiques ou spécialisées, étudiants inscrits à des activités de perfectionnement, etc.) et qui tient compte de leurs différents statuts personnels ou professionnels (étudiants à temps complet ou à temps partiel, étudiants devant ou non concilier « Études-Travail-Famille », étudiants d'origine étrangère, étudiants ayant suivi un parcours scolaire typique ou atypique, etc.).

La Commission aurait bien souhaité pouvoir dresser un profil détaillé de ces différentes sous-populations d'étudiants, mais les données génériques institutionnelles actuellement disponibles ne permettent pas d'obtenir ce niveau de détails. Devant ce constat et l'ampleur des chantiers qu'il aurait fallu mettre en place pour documenter chacun de ces cas, la Commission a décidé, à l'automne 2009, de s'en tenir à une approche qualitative en rendant compte le plus fidèlement possible des problématiques qui lui ont été exposées et en axant sa réflexion sur les aspects humains des thèmes abordés.

Cet Avis repose donc principalement sur le vécu et les perceptions des personnes rencontrées. Certaines réalités décrites ne sont pas forcément

récentes, mais sont vécues différemment par les nouvelles générations d'étudiants. Par exemple, la proportion d'étudiants inscrits à temps partiel à la formation régulière créditée semble stable depuis dix ans, ainsi que l'âge moyen de cet effectif, mais les générations d'aujourd'hui disent souhaiter une plus grande flexibilité de l'offre de cours, en particulier les étudiants qui cherchent à concilier les études, la vie familiale et le travail.

« Les étudiants actuels, quelle que soit la catégorie dans laquelle ils se situent, recherchent une qualité de vie et veulent recevoir une excellente formation universitaire adaptée à leurs réalités. Ils sont de plus en plus conscients que l'apprentissage continu influe sur leur qualité de vie, leur rémunération, leur satisfaction au travail, leur engagement social, leur santé et leur bien-être.»
(Rapport sur l'apprentissage au Canada, 2008)

L'Avis qui suit montre clairement que notre Université doit poursuivre son évolution en tant que « lieu d'apprentissage continu » pour des étudiants de tous âges. Elle n'est plus réservée spécifiquement à des collégiens, mais elle participe à la formation des citoyens tout au long de leur vie. Afin de s'adapter à cette nouvelle réalité étudiante, il nous apparaît important que l'Université réponde encore mieux à la variété des besoins des apprenants, du monde du travail, de la communauté et de la société en général, sans pour autant oublier que sa principale mission est de former les étudiants à la pensée critique.

L'ouverture de l'Université vers une plus grande flexibilité permettrait d'adapter la formation à tous les étudiants, particulièrement à ceux qui cherchent à concilier les études, le travail et la vie familiale.

Cette ouverture ne doit cependant pas occulter le fait que les étudiants sont les principaux responsables de la réussite de leurs études. Le choix de faire des études universitaires implique donc une discipline personnelle des étudiants et une réflexion sur l'équilibre qu'ils doivent atteindre entre leur vie personnelle et leur statut d'étudiant.

THÈMES DE RÉFLEXION ET PISTES D'ACTION

Compte tenu de la variété des catégories d'étudiants de l'Université Laval, nous ne parlerons, dans ces thèmes de réflexion et pistes d'action, que de « l'étudiant », quel que soit son statut ou son âge. Il est aussi important de préciser que, dans cet Avis, les cinq pistes d'action abordées sont complémentaires et très interreliées.

1. La flexibilité dans l'offre des cours

« Accentuer la flexibilité de la structure des programmes, de l'offre de cours et du calendrier universitaire et diversifier les horaires pour répondre aux nouveaux besoins des étudiants, notamment les étudiants à temps partiel et les étudiants adultes assumant des responsabilités familiales et professionnelles. » (*Horizon 2012 – Orientations de développement de l'Université Laval Objectifs et stratégies de la formation*)

1.1 La formation sur le campus

Les étudiants de l'Université Laval proviennent de toutes les régions du Québec, du Canada et de l'étranger et leur mode de vie a grandement changé. Plusieurs d'entre eux réduisent leur charge de cours tout en demeurant à temps plein ou interrompent à l'occasion leurs études pour poursuivre plus tard. Certains diplômés reviennent de façon ponctuelle chercher une formation complémentaire afin de répondre à des exigences professionnelles ou faire face à de nouveaux défis. Tout en recherchant une bonne qualité de vie, les étudiants s'adaptent à la réalité du marché du travail où l'offre d'un emploi permanent se fait plus rare. Ils travaillent, acquièrent des expériences professionnelles, ont des enfants, s'ouvrent sur le monde en effectuant des voyages ou changent parfois d'orientation, pour ne citer que ces exemples.

Comme le cheminement des étudiants semble continuer à se diversifier, il est important que notre Université poursuive l'adaptation de son offre de formation et de ses pratiques. Rappelons que selon le rapport *La réalité de l'adulte à l'Université Laval : vers un apprentissage tout au long de la vie*, les possibilités d'apprentissage doivent être accessibles à toute personne de manière continue.

En réponse à ce paradigme, les membres de la Commission jugent important que chaque faculté accentue la flexibilité de la structure de ses programmes, bonifie l'offre de formation et diversifie ses horaires pour répondre aux nouveaux

besoins de toutes les catégories d'étudiants, ce qui rejoint la stratégie d'*Horizon 2012* énoncée précédemment.

Comme nous l'a mentionné madame Christiane Piché (à l'époque vice-rectrice aux études), « Certaines universités, comme par exemple celle de Toronto, ont des pratiques innovatrices dont l'Université Laval pourrait s'inspirer. Elles sont de tous ordres : cours le soir, la fin de semaine, l'été ; aide financière ; congés parentaux pour les étudiants au doctorat ; flexibilité dans les relations de travail, etc. »

Pour monsieur Carol Landry, professeur au Département des fondements et pratiques en éducation et, à l'époque, directeur général adjoint de la Direction générale de la formation continue : « L'offre de cours en soirée dans certains programmes, en alternance, permettrait aux adultes de poursuivre leurs études et d'être diplômés sans devoir laisser leur emploi pour suivre des cours le jour. »

Les besoins exprimés en matière de flexibilité pourraient facilement être comblés si, par exemple, l'institution révisait son offre de formation du lundi au vendredi ainsi que les soirs et les fins de semaine ou si, par exemple, les facultés effectuaient une rotation des plages horaires pour les cours répétés à plusieurs sessions. Cette ouverture faciliterait sans aucun doute l'accès aux études des étudiants conciliant études, travail ou responsabilités familiales, par exemple.

Toujours dans l'optique d'assurer davantage de souplesse dans la conduite des études, les représentants étudiants ont rappelé à la Commission que de nombreux étudiants internationaux de premier cycle, qui doivent demeurer à Québec durant l'été, n'ont accès qu'à un nombre limité d'activités de formation. Ces derniers souhaiteraient bénéficier d'une plus grande variété de formations pendant la session estivale.

La Commission reconnaît néanmoins que ces changements doivent être envisagés au sein des facultés où la demande étudiante, la nature des programmes et la disponibilité des ressources d'enseignement le permettent, dans le respect des conventions collectives.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 1

Que l'Université encourage les facultés à mieux utiliser les plages horaires du lundi au vendredi et à étoffer leur offre de formation (régulière et intensive) notamment le soir, les fins de semaine et durant les sessions d'été, en complément des sessions d'automne et d'hiver.

De plus, les membres de la Commission ont été sensibilisés par les associations étudiantes à certains problèmes d'accès aux cours de langues, en particulier pour les formations en anglais lors des différentes sessions et particulièrement

celles de l'été. La gestion actuelle des listes d'attente aux cours de langues semble poser un problème. Comme nous le précisait madame Marise Ouellet, directrice de l'École de langues de l'Université Laval (ÉLUL), les étudiants peuvent s'inscrire librement à une ou plusieurs listes d'attente et se désinscrire, pour diverses raisons, à la dernière journée de la période de modification du choix de cours. Ce phénomène d'inscription-désinscription a pour effet de créer une perception d'engorgement des listes d'attente et d'accès aux cours alors que, dans les faits, les classes sont souvent incomplètes. Une telle situation ralentit le cheminement de formation de certains étudiants pour lesquels ces cours sont obligatoires.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 2

Que l'Université, de concert avec l'École de langues, revoie et améliore les mécanismes d'accès aux cours de langues (ex. listes d'attente) en fonction des phénomènes d'inscription observés récemment en vue de permettre un meilleur accès aux étudiants réellement désireux de suivre une formation en langues.

1.2 La formation à distance

« Offrir un plus grand nombre de cours par Internet. Offrir un plus grand nombre de cours en mode hybride, combinant la formation donnée en présence réelle des étudiants et de l'enseignant à l'autoformation à distance. Poursuivre le développement d'une formation à distance de qualité. » (*Horizon 2012 – Orientations de développement de l'Université Laval Objectifs et stratégies de la formation*)

La formation à distance³, dont nous fêtons le 25^e anniversaire de création à l'Université Laval, constitue aussi un moyen de rendre l'Université plus accessible en permettant aux étudiants de suivre leur programme ou une partie de leur programme d'où ils le veulent, ici au campus, au Québec ou ailleurs dans le monde. Ce mode de formation permet à l'Université Laval de mieux remplir l'une de ses missions qui est de donner à la société, non seulement un accès plus grand aux études universitaires, mais aussi de permettre à de nombreux étudiants, grâce à la plus grande souplesse de ce type d'enseignement, de concilier plus facilement leur vie professionnelle, personnelle ou parentale avec leurs études.

³ « La formation à distance est un système de formation qui permet à un étudiant d'apprendre seul ou en situation de collaboration, sans contrainte d'horaire ou de déplacement, sauf celles pour les évaluations sommatives, avec du matériel didactique de qualité, un accès à différents moyens de communication et avec le soutien à distance de personnes-ressources. » (*Définition générale – Rapport du Comité sur le projet de politique institutionnelle sur le développement et le fonctionnement de la formation à distance.*)

Afin de répondre à ce défi, l'Université Laval se doit de poursuivre le développement de formations à distance tout en conciliant la demande exprimée par les étudiants et la capacité d'offre de cours des unités d'enseignement. Ce développement ne doit cependant pas se faire au détriment de la formation classique en salle de cours à l'intérieur du campus. D'ailleurs, la CADEUL considère que la formation à distance doit demeurer un choix offert aux étudiants et non un substitut à l'enseignement en classe.

L'élaboration et la prestation de ce type de cours doivent être considérées comme des actes d'enseignement au même titre qu'un cours en présentiel. Tout comme un cours en salle, la création d'un cours à distance est un processus long et évolutif ; ces cours doivent être améliorés de manière continue tant pour leur contenu qu'au plan pédagogique.

La formation à distance, y compris celle de la formation continue, est encore parfois perçue comme une forme d'enseignement de moindre qualité. C'est à nous, universitaires, de faire changer cette perception. En ce sens, il est apparu aux membres de la Commission que l'Université devrait apporter toute l'aide susceptible de soutenir efficacement l'ensemble des facultés dans leurs efforts de production d'une formation à distance de qualité sous toutes ses formes.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 3

Que chaque faculté continue d'enrichir l'offre de cours par une formation à distance de qualité sans pour autant diminuer l'enseignement classique de qualité au campus.

Malgré certaines perceptions, la qualité des cours à distance est généralement élevée. En revanche, une certaine faiblesse dans l'encadrement pédagogique des étudiants a parfois été notée. L'encadrement à distance demeure complexe notamment en raison de la difficulté de concilier les attentes des étudiants et les disponibilités des personnes assurant ce soutien.

Il existe déjà des sessions de formation offertes par le Bureau des services pédagogiques (Apprivoiser la formation à distance, Diversifier les activités d'apprentissage en formation à distance, Exploiter les possibilités pédagogiques de la classe virtuelle à distance, etc.) L'utilisation par le personnel enseignant de nouveaux outils de communication, tels que les classes virtuelles, blogues, wikis, vidéoconférences ou Internet, nécessite de leur part une mise à jour constante. À ce titre, l'Université doit continuer de miser sur la formation de l'ensemble du corps enseignant en vue de l'utilisation des technologies de l'information et de communication et de l'emploi de techniques pédagogiques adaptées à la formation à distance.

Monsieur Alain Faucher, adjoint au vice-recteur aux études et aux activités internationales, souligne les conclusions d'études qui ont montré une certaine proportion de décrocheurs au niveau des étudiants inscrits à la formation à distance. Selon lui, la clé du succès de la formation à distance, c'est la qualité de la présence et la disponibilité des enseignants et des auxiliaires d'enseignement (tuteurs). Il souhaite que les études effectuées par le biais de la formation à distance soient une belle expérience pour les étudiants inscrits à ce mode d'enseignement et que le sentiment d'appartenance de cette catégorie d'étudiants soit aussi fort que celui des étudiants présents sur le campus.

Pour monsieur Serge Talbot, directeur général du premier cycle, il apparaît que « Dans le cadre de la formation à distance, il y a beaucoup d'abandons à cause de l'isolement. Toutefois, les forums de discussions et les travaux en équipe peuvent contribuer à diminuer cet isolement. Il serait bien qu'au début il y ait au moins une rencontre en classe virtuelle synchrone pour que les gens se rencontrent et se connaissent. Cette mesure devrait être obligatoire. » M. Talbot affirme qu'il faut « savoir développer l'intelligence collective par la formation à distance de telle sorte que les étudiants qui optent pour cette formation ne se sentent pas seuls. »

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 4

Que l'Université Laval et les directions d'unités portent une attention particulière à l'encadrement pédagogique des cours à distance afin d'améliorer et de faciliter la communication entre les étudiants et le corps enseignant.

Finalement, l'organisation et la gestion de la formation à distance devraient aussi être assouplies afin de faciliter l'accès des étudiants devant concilier leurs études avec le travail et la famille. Aujourd'hui, l'Université souhaite attirer plus d'étudiants et surtout voir une diminution du taux d'abandon. Toutefois, l'accès est limité par la rigidité du calendrier des sessions, ce qui empêche toute personne qui désire reprendre le chemin de l'Université pour une raison quelconque (perte d'emploi, congé de maternité, etc.) de s'intégrer en cours de session. Une certaine souplesse dans la gestion de l'offre de cours à distance favoriserait sans aucun doute le recrutement d'étudiants.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 5

Que l'Université Laval explore la possibilité d'offrir des cours asynchrones par rapport aux sessions régulières dans des programmes ciblés où la demande le justifie et la pédagogie le permet.

De plus, il convient de souligner les travaux menés par le Comité-conseil de la formation à distance qui développe actuellement une politique visant à baliser le développement et la diffusion des activités de formation à distance dans un souci de maintenir, sinon de rehausser, le niveau de qualité.

2. La formation des étudiants et la parentalité

2.1 La conciliation vie universitaire et parentalité

Selon les données de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), de celles du Comité des affaires académiques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) ainsi que de celles de madame Dominique Tanguay, doctorante à l'Université Laval, on considère que 15 à 20% des étudiants de premier cycle, 20 à 25% des étudiants aux cycles supérieurs inscrits dans une université québécoise à temps plein et 40% de ceux inscrits à temps partiel auraient des enfants à charge. Ce pourcentage n'est toutefois qu'une estimation puisque la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ne permet pas de demander ce type de renseignements lors de l'inscription des étudiants.

Ces études montrent que le nombre d'étudiants qui ont des enfants à charge est en hausse dans les campus universitaires québécois. Le retour aux études et le prolongement de leur durée pourraient expliquer cette augmentation. Beaucoup d'étudiants doivent associer la vie universitaire, les responsabilités parentales et souvent des obligations professionnelles. Cela constitue tout un défi. Afin de remplir leurs engagements, ils doivent faire preuve de rigueur dans la gestion de leur temps et d'un bon sens de l'organisation. Les imprévus liés à la famille – un accouchement prématuré, un enfant malade – peuvent mettre en péril leurs résultats scolaires et, souvent même, leur persévérance aux études et leur réussite. Pour ne citer que deux exemples :

Madame Dominique Tanguay, doctorante et membre de l'Association des Parents Étudiant ou Travaillant à l'Université Laval (APETUL), suggère dans sa thèse intitulée *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales* « que l'Université Laval assouplisse ses formules pédagogiques (l'enseignement à distance est particulièrement approprié) et propose une gestion plus flexible des horaires de cours et d'exams ».

Monsieur Carol Landry, alors directeur général adjoint et coordonnateur de la collaboration avec les régions à la Direction générale de la formation continue, considère également qu'en matière de formation, les horaires des cours et les formules pédagogiques sont mal adaptés aux étudiants qui doivent concilier « Études-Travail-Famille ». Selon lui, « l'Université Laval serait en retard par rapport à d'autres universités ». À cet égard, les membres de la Commission pensent qu'il serait important d'encourager les facultés à poursuivre l'identification des programmes susceptibles d'intéresser ces étudiants et à revoir, le cas échéant, les horaires de cours et les modèles pédagogiques.

Dans le but de préserver l'accessibilité aux études tout en favorisant la réussite des étudiants qui ont des enfants ou qui sont dans l'attente d'un enfant, il est apparu nécessaire aux membres de la Commission que l'Université Laval se dote d'une politique universitaire s'appliquant uniformément à tous les étudiants-parents de la communauté universitaire. À titre d'exemple, cette politique pourrait contenir des dispositions formelles afin d'accommoder les étudiants qui voient leur famille s'agrandir et se développer. Les premiers mois de la vie d'un enfant représentent une période intense et plusieurs parents doivent diminuer leurs engagements académiques et professionnels pour s'adapter à leur nouvelle réalité. L'obligation d'être inscrit à temps plein dans certains programmes peut alors devenir une contradiction importante à la conciliation « Études-Famille » et à la persévérance aux études.

En outre, le statut parental pourrait-il être mieux pris en considération dans le calcul de la durée des études afin de procurer aux étudiants-parents davantage de flexibilité ? La bonification de l'offre de cours à distance, avec des possibilités d'inscription souples et flexibles, favoriserait aussi grandement la persévérance et la réussite de ces étudiants en leur permettant d'étaler leur formation plus librement.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 6

Que l'Université documente la situation des étudiants ayant des responsabilités parentales en vue de se doter, au besoin, d'une politique universitaire qui leur serait propre.

2.2. Les services adaptés

De la naissance à l'entrée en maternelle de leurs enfants, les étudiants-parents devraient pouvoir avoir accès à un service de garde adéquat. C'est pourquoi il est important de leur offrir sur le campus des services flexibles et adaptés à leurs besoins. À titre d'exemple, la création de haltes-garderies (qui tiendraient compte de l'horaire variable des étudiants en semaine, les soirs et les fins de semaine) sur le campus serait un atout majeur pour permettre aux étudiants ayant des enfants de pouvoir concilier leurs statuts d'étudiant et de parent. Cela permettrait d'améliorer la qualité de vie des étudiants ayant des responsabilités parentales.

Par ailleurs, dans le cas d'étudiants en situation de parentalité et vivant une précarité financière, l'offre de résidences universitaires réservées aux familles pourrait soulager la pression exercée dans ce type de situation. D'autres services, comme des salles d'allaitement là où elles n'existent pas, pourraient aussi permettre de conjuguer les responsabilités parentales avec les études.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 7

Que l'Université, en collaboration avec les associations étudiantes et l'Association des Parents Étudiant ou Travaillant à l'Université Laval (l'APETUL), continue d'améliorer l'offre de services adaptés et flexibles à l'intention des étudiants-parents.

3. L'arrimage des études au marché du travail et la reconnaissance des acquis et des compétences professionnels.

Études universitaires, arrimage des programmes au marché du travail et reconnaissance des acquis vont de pair.

3.1 L'arrimage des études au marché du travail

Bien que le Service de placement de l'Université Laval (SPLA) offre actuellement plusieurs formations adaptées aux besoins des étudiants (par exemple, *Déterminez vos objectifs de carrière, Améliorez votre connaissance du marché du travail*) ainsi que des journées carrières thématiques, les membres de la Commission ont été surpris de constater que des étudiants peuvent parfois ne pas savoir ce que leur diplôme leur offre comme ouverture professionnelle.

Afin de pallier cette lacune et de permettre aux étudiants d'élargir leurs horizons, la Commission recommande :

Recommandation 8

Que chaque faculté s'assure d'inclure dans la formation des rencontres avec des membres du Service de placement et des représentants du monde du travail pour mieux faire connaître les diverses possibilités de carrière qui s'offriront aux étudiants au terme de leurs études.

L'adaptation des étudiants aux réalités du monde du travail nécessite que l'Université Laval s'assure qu'ils acquièrent une expérience professionnelle appropriée durant leurs études. Une meilleure offre de stages obligatoires dans les programmes de premier cycle où cela est pertinent serait, à cet égard, un apport notable.

Ces stages devraient être des occasions d'amélioration des connaissances et des compétences, voire des lieux d'innovation, et favoriser le lien entre la théorie et la pratique. Cette ouverture sur le marché du travail ne devrait cependant pas se faire au détriment d'une formation universitaire de qualité.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 9

Que chaque faculté, afin de favoriser l'arrimage des études au marché du travail, considère la possibilité d'offrir des stages pratiques dès le premier cycle, lorsque cela est conforme aux objectifs du programme.

3.2 La reconnaissance des acquis et des compétences

En mettant en place un catalogue des équivalences de cours, l'Université a fait un pas important vers une plus grande transparence et une meilleure uniformité dans la façon de reconnaître les acquis scolaires. Cependant, toujours dans le sens d'adapter l'offre de formation aux étudiants actuels, il apparaît important aux membres de la Commission que l'Université Laval complète sa réflexion sur le concept de la reconnaissance des acquis et des compétences professionnels.

En effet, cette reconnaissance de l'expérience professionnelle constitue, depuis plusieurs années, un sujet d'actualité qui s'articule dans plusieurs pays autour de la notion d'apprentissage tout au long de la vie. Les universités européennes ont, par exemple, à la suite des accords de Bologne en 1999, mis en place un dispositif de validation des acquis d'expérience (VAE) qui permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle. Au Québec, en 2000, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait que les établissements universitaires se dotent d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis. À ce jour, seule l'Université de Sherbrooke a une telle politique qu'elle a adoptée en 2007.

En 1981, le Conseil universitaire adoptait une résolution favorisant l'accueil des adultes dans les programmes, ce qui établissait les bases d'une première politique d'admission pour les candidats adultes non titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC). L'Université reconnaissait ainsi que les acquis antérieurs pouvaient être considérés en vue d'une admission à un programme. À cet égard, l'article 217 du *Règlement des études* stipule que la « reconnaissance des acquis comporte un jugement sur les connaissances, les compétences et les habiletés d'une personne, considérées pertinentes pour entreprendre ou poursuivre des études à l'Université. » Il est aussi entendu que « la reconnaissance des acquis doit respecter les objectifs de formation universitaire ; elle doit être juste, adéquate et transparente. »

Il conviendrait également de se soucier davantage des étudiants présentant des parcours de formation atypiques. Souvent, ils n'ont pas les préalables exigés pour être admis dans un programme, mais ils possèdent des expériences de vie et des formations professionnelles par lesquelles ils ont acquis des connaissances et des compétences non négligeables, qui en feraient d'excellents candidats. Cette plus grande ouverture permettrait sans aucun doute à plusieurs personnes de s'inscrire à des programmes de formation et de réussir, même si elles ne détenaient pas le diplôme requis à l'admission.

Suivant le *Règlement des études* de l'Université Laval, la demande de reconnaissance des acquis demeure une initiative de l'étudiant (ce qu'il ne sait pas toujours) et elle peut se faire soit en vue de l'admission dans un programme ou pour obtenir des crédits ou un ajustement de cheminement. Un étudiant peut obtenir, par équivalence et dispense, jusqu'à la moitié des crédits de son

programme⁴. La reconnaissance des acquis, telle qu'elle se fait actuellement, comporte des avantages, notamment celui de favoriser l'autonomie des directions de programme, mais des efforts accrus doivent être déployés pour regrouper et faire connaître les pratiques et les outils propres à chacune des unités.

Bien qu'un comité de travail ait été formé pour étudier ces questions, aucune politique institutionnelle balisant les pratiques en matière de reconnaissance des acquis et des compétences professionnels n'a encore été élaborée. Une telle politique aurait pour avantage d'aider les directions de programmes et les étudiants dans le processus d'admission.

Sur la base de ces considérations, la Commission recommande :

Recommandation 10

Que l'Université Laval continue ses démarches pour se doter d'une politique universitaire de reconnaissance des acquis et des compétences professionnels en tenant compte des spécificités facultaires.

⁴ La reconnaissance des acquis prend plusieurs formes : équivalence, dispense d'activités, substitution d'activités, ajustement de programme, récupération de scolarité et exemption de cours préalables. Le processus administratif de reconnaissance d'acquis est décentralisé, discrétionnaire et relève de la direction de chacun des programmes qui peut s'appuyer sur l'expertise de professeurs, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des contenus de cours ou à la préparation des examens de dispense. Extrait de l'article 221 du *Règlement des études*.

4. L'encadrement et le soutien personnalisé des étudiants

« L'encadrement se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que dans leur insertion socioprofessionnelle. »
(Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants - CU 11554-2002-303)

L'accueil et l'accompagnement des étudiants visent non seulement à faciliter leur adaptation à leur nouveau milieu d'études, mais aussi à les informer des activités et des services offerts par notre Université pour favoriser leur développement intellectuel, personnel et social. Plus encore, l'encadrement, le soutien et le suivi sont des éléments essentiels dans la formation et la réussite des étudiants.

4.1 L'adaptation à la vie universitaire

Pour beaucoup d'étudiants, le passage à la vie universitaire représente une adaptation importante quel que soit leur âge ou leur statut. C'est le moment où ils se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes, devant dans certains cas s'adapter à leur nouvel environnement, à un nouveau rythme de vie.

De plus, une récente enquête de Santé Canada a révélé que 35% des étudiants universitaires manifesteront des signes de détresse psychologique (plus de femmes que d'hommes); 10% d'entre eux confient avoir sérieusement pensé au suicide. Au nombre des obstacles à la réussite et à la poursuite des études, le stress est le plus fréquemment mentionné (34%), suivi par les troubles du sommeil (25%), les difficultés relationnelles (16%) et la dépression ou l'angoisse (15%) (*National College Health Assessment, 2006*).

Le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval est un service qui soutient les étudiants dans le choix de leur orientation, dans leur réussite universitaire et leur santé psychologique. À l'image de l'ensemble des universités canadiennes, le taux de consultation dans ce service est en constante progression. Hormis les urgences en santé psychologique où les étudiants sont reçus immédiatement, le délai pour une rencontre avec un professionnel peut être supérieur à un mois. Comme le précisait monsieur Henri Hamel, directeur du Centre d'aide aux étudiants « Un étudiant qui ne se sent pas accompagné est souvent un étudiant désarmé. »

Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec mentionne que « Les étudiants attendent que les professeurs et les chercheurs soient disponibles, qu'ils offrent un encadrement de qualité et qui soit personnalisé, qu'ils se soucient de donner une rétroaction explicite sur les travaux de recherche, qu'ils soutiennent leur

motivation, qu'ils les orientent vers de nouvelles perspectives sur le plan intellectuel, qu'ils contribuent à développer leur identité professionnelle et qu'ils manifestent un intérêt pour leur développement global. »

Bref, du point de vue de l'étudiant, les membres du corps enseignant remplissent à la fois des fonctions d'experts, de modèles et de mentors qui lui permettent d'apprendre et de se développer. La qualité de la relation entre les étudiants et le personnel enseignant et administratif est un élément clé de succès.

Il apparaît essentiel pour les membres de la Commission qu'une démarche d'encadrement pédagogique et social plus personnalisé soit développée dans chaque faculté. Il est aussi important que cette démarche mette à contribution des personnes ressources clairement désignées et facilement repérables par les étudiants (directeurs de programme, agents de gestion, professionnels du Centre d'aide aux étudiants et du Bureau de la vie étudiante, membres du Réseau de sentinelles, etc.).

Il est vrai que l'Université Laval développe de plus en plus de stratégies pour adapter la formation au profil des étudiants actuels afin de favoriser leur réussite. Malgré cela, les membres de la Commission sont préoccupés par le taux élevé d'abandon en cours d'études. Effectivement, dans un précédent Avis, la Commission des affaires étudiantes montrait clairement que de nombreux étudiants (30% au premier cycle, 33% à la maîtrise, 50% au doctorat) ne terminaient pas leurs études. Il convient de s'interroger sur les causes et motifs de ces désaffections⁵.

Pour cela, les membres de la Commission recommandent :

Recommandation 11

Que chaque direction facultaire en collaboration avec les directeurs de programme, se penche sur l'opportunité de créer une démarche plus personnalisée d'encadrement et de soutien avec des personnes-ressources identifiées, pour tous les étudiants, quel que soit leur statut.

4.2 La direction de programme

Considérant le rôle pivot des équipes de direction de programme dans la mise en place de cette démarche personnalisée d'encadrement, il faudrait s'assurer que, dès sa nomination, chaque directeur de programme reçoive un cahier des charges adapté à son programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants, les moyens pour bien encadrer ceux qui sont en difficulté et bien les diriger vers les services appropriés. Cette

⁵ Mis à part le côté humain, il est aussi important de savoir qu'en cas de décrochage, d'abandon ou de départ de l'Université sans diplôme, l'Université ne reçoit pas du ministère l'allocation destinée à chaque diplômé (baccalauréat : 500 \$, maîtrise : 1000 \$, doctorat : 7000 \$).

disponibilité envers les étudiants requiert plus de temps qu'on l'imagine. Il serait souhaitable qu'on le reconnaisse davantage.

Considérant ce constat, les membres de la Commission recommandent :

Recommandation 12

Que la fonction des directeurs de programme soit valorisée par la Direction de l'Université Laval, que ces directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires et que leur disponibilité envers les étudiants soit reconnue dans leur charge de travail.

4.3 Le soutien en français

Un autre aspect de la démarche personnalisée de l'encadrement et du soutien des étudiants est souvent ressorti dans le cadre de nos discussions : offrir un soutien particulier pour l'amélioration de la qualité du français. Les lacunes à ce niveau sont importantes chez certains étudiants et sont souvent la cause de difficultés au moment de la rédaction de rapports divers et de la rédaction de mémoires et de thèses.

La mise en œuvre d'un service d'aide en français s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'article 5d de la *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, laquelle édicte que « L'Université Laval, dans toutes ses composantes, soutient les étudiants dans le développement de leur capacité de comprendre, de concevoir et de produire des exposés et des textes dans un français de qualité ».

L'Université Laval possède au moins un Service d'Aide en Français (SAFRAN), offert aux étudiants de premier cycle inscrits à la Faculté des sciences de l'éducation, pour lequel il existe des listes d'attente. Une telle initiative mériterait d'être étendue à d'autres facultés.

Considérant ce constat, les membres de la Commission recommandent :

Recommandation 13

Que dans chaque faculté soit créé un centre de dépannage et de perfectionnement du français écrit pour les étudiants de tous les cycles.

5. La notion du statut d'étudiant et la réussite des études

Les sections précédentes de l'Avis nous sensibilisent au fait que la formation universitaire ne se vit plus pour un bon nombre d'étudiants dans les mêmes conditions que lors des décennies précédentes. Depuis quelques années, nous observons une diversification des parcours académiques et des profils d'étudiants. Le retour aux études de nombreux candidats et la proportion importante d'étudiants devant concilier « Études-Travail-Famille » illustrent bien cette réalité.

De plus en plus de sociétés, d'entreprises ou d'organismes gouvernementaux ou privés cherchent à développer et à favoriser dans leur milieu la conciliation « Travail-Famille ». Pour les universités, le défi est plus grand encore, car elles doivent non seulement favoriser la conciliation « Travail-Famille » mais la conciliation « Études-Travail-Famille » et la réussite des étudiants.

Dans ce but, l'Université Laval déploie actuellement de nombreuses stratégies pour favoriser l'accès et la réussite aux études. Toutefois, l'allongement de la durée des études et le taux d'abandon en cours de route, restent une problématique importante.

L'article 187 du *Règlement des études* de l'Université Laval pose que « Selon son régime d'inscription, l'étudiant est considéré à temps complet lorsqu'il est inscrit à 12 crédits ou plus d'activités de formation par session ou à un stage en milieu de travail, reconnu comme étant à temps complet dans le cadre de son programme. »

Ce statut d'étudiant inscrit à temps complet est une condition indispensable pour pouvoir accéder à des bourses d'études, obtenir des assurances diverses, en particulier celles de la RAMQ, ou profiter de réductions de prix sur le transport en commun, pour ne citer que ces exemples. Plus encore, pour les étudiants internationaux, les services de « Immigration-Québec » exigent ce statut d'étudiant à temps plein pour délivrer le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Ce constat a trouvé écho auprès des représentants de l'APETUL, de la CADEUL ou de l'ÆLIÉS, tout comme auprès de l'Ombudsman de l'Université, au cours des consultations menées par la Commission. Ils ont en effet mentionné certaines difficultés que peuvent rencontrer des membres de la communauté étudiante quant au statut d'étudiant.

Bien que ce seuil de 12 crédits ne prenne pas toujours en compte le statut personnel de l'étudiant comme sa situation familiale et professionnelle, il est toutefois nécessaire de reconnaître qu'une flexibilité dans l'octroi du statut à temps complet envers certaines catégories d'étudiants existe déjà :

- En ce qui concerne l'aide financière aux études, le gouvernement du Québec considère les étudiantes enceintes (à compter de 20 semaines de grossesse) comme étant à temps complet, même si elles sont inscrites à moins de 12 crédits et ce, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 6 ans.
- Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un statut d'étudiant à temps plein dès qu'ils sont inscrits à 6 crédits.
- Les étudiants de deuxième et troisième cycles peuvent être considérés comme étudiants à temps plein lorsqu'ils sont inscrits à une activité de recherche d'au moins 7 crédits. Ils peuvent également bénéficier du statut à temps plein lorsque leur mémoire ou leur thèse est déposé pour évaluation.
- Les étudiants à la maîtrise sans mémoire peuvent également détenir le statut d'étudiant inscrit à temps complet afin de pouvoir terminer la rédaction de leur essai, leur rapport de stage ou leur rapport de projet d'intervention.

Malgré ces accommodements, le statut d'étudiant inscrit à temps complet, tel qu'il est défini par les règlements ministériels et ceux de l'Université Laval, ne semble pas toujours tenir compte des nouvelles situations, ce qui peut rendre difficile l'accès aux études ou représenter une cause d'abandon. En effet, les étudiants devenant des aidants naturels pour s'occuper d'un enfant ou d'un proche malade, ceux qui vivent une nouvelle parentalité, qui doivent mener simultanément une activité professionnelle ou faire face à des difficultés exceptionnelles, peuvent rencontrer des problématiques dans la conduite, le financement ou la réussite de leurs études.

Afin de faciliter l'accès aux études, la persévérance et la réussite, certains intervenants rencontrés par la Commission ont proposé comme pistes d'action de réduire le nombre de crédits par session nécessaires à l'obtention du statut à temps plein, de permettre d'échelonner sur trois sessions les crédits annuels à réaliser, d'autoriser un congé parental de trois sessions au cours des études sans perte de statut ou de fermeture de dossier, d'assouplir les critères d'admission aux programmes de bourses d'études, de créer des bourses d'études réservées aux étudiants-parents, pour ne citer que ces exemples.

Les membres de la Commission sont toutefois conscients que l'Université Laval ne peut déterminer sa propre définition du statut d'étudiant à temps complet ni, à elle seule, faire changer les règlements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la *Loi sur l'aide financière aux études* ou d'autres organismes concernés. Pour cela, il est apparu important aux membres de la Commission que la Direction de l'Université Laval, en collaboration avec les autres universités du Québec, amorcé une démarche auprès du Comité des affaires académiques de la CREPUQ afin qu'un changement de paradigme sur cette question soit proposé aux instances gouvernementales appropriées.

Sur la base de ces considérations, et tenant compte des précédentes recommandations de cet Avis, les membres de la Commission recommandent :

Recommandation 14

Que l'Université entreprenne des discussions avec les autres universités au sein de la CREPUQ sur les façons de redéfinir la notion du statut d'étudiant à temps complet en fonction des nouvelles réalités, notamment la conciliation « Études-Travail-Famille ».

CONCLUSION

« Un accès équitable à l'enseignement supérieur est une condition incontournable dont les sociétés désireuses d'étendre la prospérité économique à un segment plus large de la population doivent tenir compte. » (Peggy Berkowitz, *Affaires universitaires*, avril 2008).

La mise en application des recommandations de cet Avis de la Commission des affaires étudiantes démontrera la volonté de l'Université Laval de prendre en compte les nouvelles réalités étudiantes. Elle favorisera l'apprentissage de l'étudiant tout au long de sa vie, facilitera son accès aux études, quel que soit son âge ou son statut, lui offrira des programmes de formation et des modèles d'apprentissage adaptés à sa réalité et lui fournira un encadrement pédagogique, administratif et personnel de qualité. Cela facilitera la persévérance de tous les étudiants dans leurs études et surtout leur réussite personnelle et scolaire.

Cet Avis traduit des perceptions et des besoins exprimés au cours d'un long processus de consultations. Lors de sa rédaction, nous avons éprouvé quelques difficultés à concilier certaines perceptions de nature qualitative avec les données statistiques existantes ou parfois absentes. Par exemple, la situation réelle des étudiants ayant des responsabilités parentales mériterait d'être mieux cernée. Les motifs de non-persévérance et d'abandon sont un autre exemple de situation à documenter afin d'assurer la bonne mise en œuvre de cet Avis.

Le plus grand défi de l'Université Laval est donc de mettre tout en œuvre pour que les facultés et les services collaborent afin de mettre en application les différentes recommandations de cet Avis. Elle ne devra cependant pas oublier de se concentrer sur sa mission fondamentale qui est de former des citoyens responsables, quel que soit leur âge ou leur statut. Elle devra aussi tout mettre en œuvre afin d'aider les étudiants à réaliser leur projet de formation universitaire, sociale et humaine, à forger leur identité, à leur faire acquérir des compétences et à veiller à ce que la communauté universitaire soit consciente du fait qu'une carrière ou une volonté de formation personnelle ou professionnelle fait non seulement appel à une expertise, mais aussi à une capacité de jugement.

La Commission souhaite que cette conclusion soit une introduction à la réflexion de tous les membres de la communauté universitaire sur les grandes orientations de cet Avis.

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que l'Université encourage les facultés à mieux utiliser les plages horaires du lundi au vendredi et à étoffer leur offre de formation (régulière et intensive) notamment le soir, les fins de semaine et durant les sessions d'été, en complément des sessions d'automne et d'hiver.

Recommandation 2

Que l'Université, de concert avec l'École de langues, revoie et améliore les mécanismes d'accès aux cours de langues (ex. listes d'attente) en fonction des phénomènes d'inscription observés récemment en vue de permettre un meilleur accès aux étudiants réellement désireux de suivre une formation en langues.

Recommandation 3

Que chaque faculté continue d'enrichir l'offre de cours par une formation à distance de qualité sans pour autant diminuer l'enseignement classique de qualité au campus.

Recommandation 4

Que l'Université Laval et les directions d'unités portent une attention particulière à l'encadrement pédagogique des cours à distance afin d'améliorer et de faciliter la communication entre les étudiants et le corps enseignant.

Recommandation 5

Que l'Université Laval explore la possibilité d'offrir des cours asynchrones par rapport aux sessions régulières dans des programmes ciblés où la demande le justifie et la pédagogie le permet.

Recommandation 6

Que l'Université documente la situation des étudiants ayant des responsabilités parentales en vue de se doter, au besoin, d'une politique universitaire qui leur serait propre.

Recommandation 7

Que l'Université, en collaboration avec les associations étudiantes et l'Association des Parents Étudiant et Travaillant à l'Université Laval (l'APETUL), continue d'améliorer l'offre de services adaptés et flexibles à l'intention des étudiants-parents.

Recommandation 8

Que chaque faculté s'assure d'inclure dans la formation des rencontres avec des membres du Service de placement et des représentants du monde du travail pour mieux faire connaître les diverses possibilités de carrière qui s'offriront aux étudiants au terme de leurs études.

Recommandation 9

Que chaque faculté, afin de favoriser l'arrimage des études au marché du travail, considère la possibilité d'offrir des stages pratiques dès le premier cycle, lorsque cela est conforme aux objectifs du programme.

Recommandation 10

Que l'Université Laval continue ses démarches pour se doter d'une politique universitaire de reconnaissance des acquis et des compétences professionnels en tenant compte des spécificités facultaires.

Recommandation 11

Que chaque direction facultaire en collaboration avec les directeurs de programme, se penche sur l'opportunité de créer une démarche plus personnalisée d'encadrement et de soutien avec des personnes-ressources identifiées, pour tous les étudiants, quel que soit leur statut.

Recommandation 12

Que la fonction des directeurs de programme soit valorisée par la Direction de l'Université Laval, que ces directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires et que leur disponibilité envers les étudiants soit reconnue dans leur charge de travail.

Recommandation 13

Que dans chaque faculté soit créé un centre de dépannage et de perfectionnement du français écrit pour les étudiants de tous les cycles.

Recommandation 14

Que l'Université entreprenne des discussions avec les autres universités au sein de la CREPUQ sur les façons de redéfinir la notion du statut d'étudiant à temps complet en fonction des nouvelles réalités, notamment la conciliation « Études-Travail-Famille ».

ANNEXES

Annexe 1

Liste des membres ayant participé à l'élaboration de cet Avis de 2007 à 2010

ARAUJO, Nunó-Philippe, ÆLIÉS
ARGUN, Selin, ÆLIÉS
BARBIER, Olivier, professeur Pharmacie
BÉRUBÉ, Simon, CADEUL
BÉRUBÉ-MIMEAULT, Nathaniel, CADEUL
BLAIS, Martin, CADEUL
BOUDAB, Youssef, ÆLIÉS
BRIÈRE, Denis, recteur
CALABRINO, Anthony, CADEUL
CARBONNEAU, François, CADEUL
CARLE, Marc-André, assistant d'enseignement
COLLIN, Jean, professeur Phytologie
DELISLE, Sylvain, secrétaire
DESHARNAIS, Josée, professeure Informatique et génie logiciel
DORAIS, Michel, professeur Service social
DU TREMBLAY, Julien, CADEUL
DUMAIS-LEBLANC, Sophie, CADEUL
ESPANOL-ECHEVARRIA, Manuel, professeur Lettres
FRENETTE-NOLIN, Louis
GARNIER, Bernard, président de la Commission des affaires étudiantes et vice-recteur aux études et aux activités internationales
GHEZAL, Aïcha, ÆLIÉS
GIASSON, Thierry, professeur Information et communications
GIGNAC-LORD, Stéphanie, CADEUL
GOYER, Liette, professeure Fondements et pratiques en éducation
GUAY, Évelyne, chargée de cours DGPC
GUY BAN-ÉTHAT, Anne-Christine, CADEUL
HAMEL, Gabriel, professeur Musique
HAMMOUNI, Asma, ÆLIÉS
LAROUCHE, Linda, directrice du Service aux étudiants
LAZURE, Ginette, professeure Sciences infirmières
LEBLANC, Catherine, CADEUL
LECLERC, Céline, professeur Médecine
LEMELIN-POULIOT, Mathieu, CADEUL
MAALOUF, Fadi, CADEUL
MALENFANT, Chantal, secrétaire de la Commission des affaires étudiantes
MARCHAND, Raymond, professeur Médecine
MELKEVICK, Bjarne, professeur Droit
MONIZ, Émilie, CADEUL
NAZAIR, Philippe, CADEUL
PHILIPPE, Éric, président de la Commission des affaires étudiantes
PICHÉ, Christiane, vice-rectrice aux études
PIGEON, Michel, recteur
POIRIER, Barbara, CADEUL
ROBERT, Jean-Loup, professeur Génie civil
SARR, Ndeye Faty, ÆLIÉS
THOMASSIN, Catherine, ÆLIÉS
TOUPIN, Marc-Olivier, CADEUL
TREMBLAY, Jonathan, CADEUL
TROTIER-PICARD, Merlin, CADEUL

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées 2007 à 2010

2007

Bégin-Langlois Lise	Conseillère en formation, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
Béland Kathleen	Vice-présidente aux communications de l'APETUL
Belley-Pelletier Élie	CADEUL
Caron Jean-Benoît	Directeur du Bureau de la formation à distance
De Marchi Steeve	ÆLIÉS
Dufour Jean-Claude	Professeur, Département d'économie agroalimentaire et sciences de la consommation
Forgues Jean-François	Directeur des technologies et du soutien pédagogique, FSA
Fortin Sabrina	Vice-présidente de l'APETUL
Ghezal Aïcha	ÆLIÉS
Goyer Liette	Professeure, Fondements pratiques en éducation
Landry Carol	Directeur général adjoint et coordonnateur de la collaboration avec les régions, Direction générale de la formation continue
Lower Jenny	Adjointe à la doyenne de la Faculté de pharmacie
Picard Gisèle	Directrice du Réseau de valorisation de l'enseignement
Pigeon Michel	Recteur
Roy Jacques	Professeur au Cégep de Sainte-Foy et membre-chercheur à l'Observatoire Jeunes et Sociétés (INRS)
Tanguay Dominique	ÆLIÉS

2008

Audette Marie	Doyenne de la Faculté des études supérieures
Dionne Pierre	Directeur général de la formation continue
Faucher Alain	Adjoint au vice-recteur aux études et aux activités internationales
Hamel Henri	Directeur adjoint du Centre d'orientation et de consultation psychologique

Lagacé Odette	Ombudsman de l'Université Laval
Larouche Linda	Directrice du Service des affaires étudiantes
Maalouf Fadi	CADEUL
Talbot Serge	Directeur général du premier cycle

2009

Bauce Éric	Vice-recteur exécutif et au développement
Beauchamp Michel	Vice-recteur aux ressources humaines
Brière Denis	Recteur
Buteau Richard	Directeur du Service de placement
Caron Jean-Benoît	Directeur du Bureau de la formation à distance
Garnier Bernard	Vice-recteur aux études et aux activités internationales
Jacques Michel	Directeur du Bureau de planification et d'études institutionnelles
Paradis Claude	Vice-recteur adjoint aux ressources humaines
Simon Luc	Agent de recherche et de planification, Bureau de planification et d'études institutionnelles, Vice-rectorat exécutif et au développement

2010

Ouellet Marise	Directrice de l'École de langues de l'Université Laval (ELUL)
----------------	---

Annexe 3

Références bibliographiques

Avis sur le sentiment d'appartenance à l'Université Laval. Commission des affaires étudiantes, Université Laval, (Conseil universitaire 2000).

Chronomètre national de l'endettement étudiant. Actualité Canada. Janvier 2009. www.cfs-fce.ca/studentdebt/indexf.html, page consultée en janvier 2010.

Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises. Conseil supérieur de l'éducation. Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mai 2008.

Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs. Yannick Macchabée, Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Octobre 2001.

Horizon 2012 : Orientations de développement de l'Université Laval. Université Laval, Février 2008.

L'apprentissage tout au long de la vie : maximiser le potentiel, enrichir les occasions. Conseil canadien sur l'apprentissage, Rapport sur l'apprentissage au Canada 2008.

L'éducation ouverte. Berkowitz, Peggy. Affaires universitaires. 2008.

La réalité de l'adulte à l'Université Laval : vers l'apprentissage tout au long de la vie. Rapport du groupe de travail, Université Laval, Décembre 2007.

Le défi de la qualité dans l'enseignement supérieur : vers un changement de paradigme... ». Association internationale de pédagogie universitaire, 25^e congrès, Montpellier, Mai 2008.

Les études à l'Université Laval : Constats et perspectives. Rapport synthèse. Commission des études, Université Laval, Septembre 2006.

Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants. Commission des affaires étudiantes, Université Laval, (Conseil universitaire 2001).

Politique de la formation à distance, Université Laval, Avril 2009.

Politique sur la reconnaissance des acquis. Université de Sherbrooke, Juin 2007.

Politique sur l'usage du français à l'Université Laval. Texte adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval à sa séance du 23 novembre 2004. (CA-2004-150)

Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études, Persévérance et réussite 1^{er} cycle. Commission des affaires étudiantes Université Laval, Mars 2004.

Pour mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études, Persévérance et réussite aux 2^e et 3^e cycles. Commission des affaires étudiantes Université Laval, Mars 2004.

Principaux enjeux du recrutement à l'Université Laval et gestion des effectifs étudiants. Vice-rectorat aux études et aux activités internationales, Université Laval, Décembre 2008.

Rapport du comité chargé de présenter à la vice-rectrice aux études un projet de politique institutionnelle sur le développement et le fonctionnement de la formation à distance. Université Laval, Mars 2005.

Rapport mondial sur « l'exigence de la qualité dans l'éducation ». Éducation, UNESCO, 2005.

Rapport synthèse sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants étrangers à l'Université Laval. Commission des affaires étudiantes Université Laval, Septembre 2006.

Règlement des études, Université Laval, (2009).

Annexe 4

Membres des comités thématiques et de rédaction

1. Redéfinition du statut d'étudiant

- Nuno-Philippe Araujo
- Stéphanie Gignac-Lord
- Liette Goyer
- Éric Philippe

2. Offre des cours et formation à distance

- Nuno-Philippe Araujo
- Jean Collin
- Thierry Giasson
- Jean-Loup Robert
- Éric Philippe

3. Reconnaissance des acquis et arrimages des études au marché du travail

- Nuno-Philippe Araujo
- Jean Collin
- Thierry Giasson
- Stéphanie Gignac-Lord
- Évelyne Guay
- Éric Philippe

4. Encadrement des étudiants

- Michel Dorais
- Stéphanie Gignac-Lord
- Ndeye Faty Saar
- Linda Larouche
- Éric Philippe

5. Formation des étudiants-parents

- Liette Goyer
- Asma Hammouni
- Barbara Poirier
- Éric Philippe

6. Comité de rédaction

- Jean Collin
- Michel Dorais
- Thierry Giasson
- Évelyne Guay
- Marc-Olivier Toupin
- Éric Philippe